



## MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

### PTI ALIMENTEC

Syndicat Mixte du Technopole Alimentec  
Rue Henri de Boissieu  
01000 Bourg en Bresse

### **MARCHE N° 2015-04-ES ACQUISITION D'UN STERILISATEUR VERTICAL POUR DES ACTIVITES DE MICROBIOLOGIE.**

Date limites de réception des offres

Le 20/01/2015 à 12h

### **Règlement de consultation**

## **SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
<b>1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS</b>	<b>3</b>
<b>1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>3</b>
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>4</b>
<b>2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION</b>	<b>4</b>
<b>2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES</b>	<b>4</b>
<b>2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b>	<b>4</b>
<b>2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT</b>	<b>4</b>
<b>2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION</b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u></b>	<b>5</b>
<b>4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE</b>	<b>5</b>
<b>4.2 PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>6</b>
<b>4.3 - VARIANTES</b>	<b>6</b>
<b><u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b>7</b>
<b><u>ARTICLE 6 : NEGOCIATION DES OFFRES</u></b>	<b>7</b>
<b><u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b>	<b>8</b>
<b>7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER</b>	<b>8</b>
<b>7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE</b>	<b>9</b>
<b><u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>9</b>
<b>8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS</b>	<b>9</b>
<b>8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>9</b>

## **Article 1 : Objet et étendue de la consultation**

### *1.1 - Objet de la consultation*

La présente consultation concerne : **la fourniture, la livraison, l'installation, et mise en service d'un stérilisateur vertical (Autoclave vertical) pour des activités de microbiologie.**

Lieu(x) d'exécution : Bourg en Bresse

La description précise des fournitures et des prestations fait l'objet du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), document constitutif du présent marché.

### *1.2 - Etendue de la consultation*

Le présent marché est un marché passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

### *1.3 - Décomposition de la consultation*

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

### *1.4 - Conditions de participation des concurrents*

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### *1.5 - Nomenclature Communautaire*

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
33191110-9 Autoclaves	

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

### 2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante, ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

#### *Budget de la plate forme PTI ALIMENTEC*

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses 6 annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.alimentec.com/-marches-publics> et [www.emarchespublics.com](http://www.emarchespublics.com)

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

## Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre à l'exception des fiches techniques correspondants aux produits et prestations proposés par le candidat ainsi que la notice d'utilisation qui pourront être rédigées en ANGLAIS

### *4.1 - Documents à produire*

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature :**

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :
  - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
  - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
  - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
  - Déclaration des effectifs selon l'annexe jointe.
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
  - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
  - Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat.
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.
- Ce marché fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux fournitures courantes et services (CCAG-FCS)
- La décomposition du prix global forfaitaire (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant).
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat.
- La notice d'utilisation

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

### **NOTA :**

Si le titulaire n'y renonce pas dans l'acte d'engagement, une avance de 5 % lui sera versée après notification du marché, sous réserve de répondre aux conditions de l'article 87 du Code des Marchés Publics. Cette avance sera calculée sur le montant total du marché et ne sera versé, conformément au CMP, que si le marché dépasse 50 000 €.

#### *4.2 Prestations complémentaires*

Aucune prestation complémentaire n'est demandée.

#### *4.3 - Variantes*

Aucune variante n'est autorisée.

## Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont :

### **Garanties et capacités techniques et financières** **Capacités professionnelles**

**Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'art. 43 du CMP sont les suivantes**

**Cand. non accompagnées des pièces mentionnées aux art. 44 et 45 du CMP**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>- valeur technique :</b>  - <i>Capacités techniques et la performance du matériel proposé : 20 points</i> - <i>La consommation en fluides : 5 points</i> - <i>Robustesse des matériaux : 10 points</i> - <i>Facilité d'utilisation, lisibilité des commandes : 5 points</i> - <i>Ergonomie du matériel : 5 points</i>	<b>45 %</b>
<b>- prix des prestations ou du matériel</b>	<b>25%</b>
<b>- assistance technique /conditions de garantie et de maintenance :</b> <i>Service après-vente : 5 points</i> <i>Maintenance : 10 points</i> <i>Dépannage : 10 points</i>	<b>25 %</b>
<b>- délai de livraison ou d'exécution et enlèvement ancien équipement</b>	<b>5%</b>

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## Article 6 : Négociation des offres

Si le Pouvoir Adjudicateur estime que les résultats de la consultation nécessitent des compléments, notamment pour départager les candidats, ou que les prix et conditions qui lui sont offertes ne sont pas totalement conformes à ses attentes, il pourra entamer une phase de

négociation des offres. Dans cette négociation seront appelés les candidats dont l'offre n'aura pas été rejetée lors du dépouillement pour motif de prix anormalement bas ou parce que l'offre a été jugée inappropriée.

La phase de négociation sera conduite dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats, de transparence et de confidentialité. Les convocations pour négocier se feront avec un préavis de 5 jours (par fax ou mail). L'offre des candidats ne pouvant répondre dans ce délai pourra être écartée.

A l'issue de la procédure de négociations les candidats seront amenés à formuler leur dernière et meilleure offre, puis un classement sera opéré conformément aux critères fixés à l'article 5 du présent règlement de consultation.

## **Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### 7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

#### Offre pour :

**Marché n°2015-04-ES  
ACQUISITION D'UN AUTOCLAVE VERTICAL**

#### **Nom et coordonnées du candidat :**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte du Technopole Alimentec  
PTI Alimentec  
Rue Henri de Boissieu  
01000 Bourg en Bresse**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

## 7.2 – Transmission électronique

Il n'est pas prévu de transmission électronique des offres.

## **ARTICLE 8 : Renseignements complémentaires**

### 8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

**Syndicat Mixte du Technopole Alimentec  
PTI Alimentec  
Rue Henri de Boissieu  
01000 Bourg en Bresse**

**Contact Administratif : Mme Stéphanie FOLLET-GIRARD  
Courriel : [accueil@alimentec.com](mailto:accueil@alimentec.com)  
Tel : 04 74 45 52 00 Fax : 04 74 45 52 01**

**Référent Technique: Mme Nadia Oulahal  
Courriel : [nadia.oulahal@univ-lyon1.fr](mailto:nadia.oulahal@univ-lyon1.fr)  
Tel : 04 74 47 21 41**

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.alimentec.com/-marches-publics> et [www.emarchesppublics.com](http://www.emarchesppublics.com)

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les éventuelles questions des candidats et réponses du pouvoir adjudicateur seront publiées sur le site internet [www.alimentec.com/-marches-publics](http://www.alimentec.com/-marches-publics) et [www.emarchesppublics.com](http://www.emarchesppublics.com)

### 8.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.